

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-334 du 9 Novembre 1990

portant inscription au Tableau d'Avancement au Grade supérieur du Capitaine
ZOHOUN Achille des Forces Armées du Bénin au titre de l'année 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 09 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée ;
- VU la Loi N° 90-015 du 18 Juin 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 90-016 du 16 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-180 du 08 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Octobre 1990 ;

D E C R E T E

Article 1er. - Est inscrit à titre d'ancienneté au Tableau d'Avancement au Grade pour l'année 1990 l'Officier dont le nom suit :

Armée de Terre

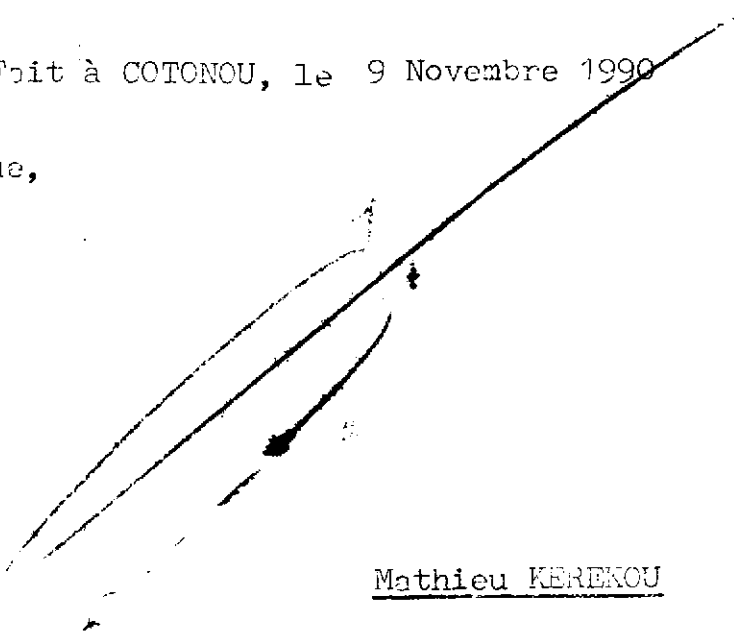
Pour le Grade de Chef de Bataillon

Le Capitaine ZOHOUN Achille.

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

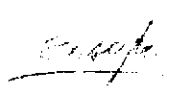
Fait à COTONOU, le 9 Novembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



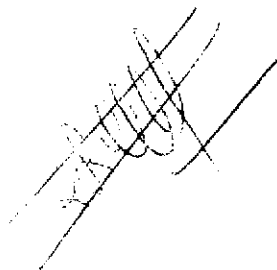
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre de la
Défense Nationale,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Amplifications : PR 4 PPC 2 PM 4 SGG 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 PREFETS
6 EMA - EMAT 6 DAFA DES MINISTERES - DC/MIL/PR 16 SPD 2 DB-DCF-DSDV-
DI 10 JORB 1.-